

Nom de l'enfant :

.....
Prénom

.....
Classe



Période d'activités
du lundi 30 avril au
vendredi 15 juin
2018
(soit 7 semaines)

FICHE D'INSCRIPTION AU TEMPS PERISCOLAIRE
Ecole maternelle de 16h00 à 16h55

Modalités d'inscriptions :

- L'inscription au temps périscolaire se fait à l'aide de cette fiche directement au secrétariat du service (une fiche par parent qui se présente au secrétariat) ou sur le portail famille. Délai de rigueur à respecter.
- La capacité d'accueil des différents groupes d'activités étant limitée, l'inscription se fait en respect de l'ordre chronologique des demandes.
- Un enfant inscrit sur une activité ne sera pas prioritaire pour cette même activité si celle-ci est mise en place sur les autres périodes de l'année.
- L'accès au service est gratuit et facultatif.

2 règles essentielles à respecter (règlement complet au verso de la feuille) :

- L'inscription engage l'enfant sur toute la période. Aucune désinscription n'est acceptée.
- Il n'y a pas de départ échelonné (un enfant présent en début d'activité doit rester jusqu'à la fin).

Merci de cocher les cases correspondantes ou d'indiquer par un numéro vos vœux d'inscription (1, 2, 3...)

Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
Jeux de relais MS et GS 14 places		Jeux de construction MS et GS 14 places		Jeux de société et puzzle PS places illimitées		Jeux de mimes et chants MS et GS 14 places	
Graine de danseur MS et GS 14 places		Jardinage MS et GS 14 places		Jeux de ballon MS et GS 16 places		Jeux d'antan MS et GS 14 places	
Atelier mosaïque MS et GS 14 places		Pâte à modeler MS et GS 14 places		Jeux de parachute MS et GS 16 places		Jeux et motricité MS et GS 14 places	
Jeux de ballon PS places illimitées		Eveil sensoriel MS et GS 6 places		Atelier décoration MS et GS 16 places		Rallye dessin MS et GS 14 places	
Déco cantine MS et GS 14 places		Poupées et dinette PS places illimitées				Je crée PS places illimitées	

Fait le :

À :

Signature des parents obligatoire
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement intérieur

L'organisation du temps périscolaire est un service **gratuit et facultatif** mis en place par la Mairie de Vic-la-Gardiole. Il vise à offrir un temps d'activités et de découverte aux enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires. Il s'appuie ainsi sur une offre culturelle, artistique et sportive variée. L'étude surveillée pour les élèves de l'école élémentaire se déroule sur ce nouveau temps périscolaire. L'inscription à cette dernière est également gratuite et facultative.

Les modalités d'inscription :

Le dossier d'inscription ALP / ALSH 2017-2018 doit être déposé complet auprès du secrétariat du service Enfance Jeunesse afin de pouvoir inscrire vos enfants sur ce temps d'activités périscolaires.

Les inscriptions sur ce temps (études surveillées comprises) se font en Mairie ou sur Internet.

Les dates d'inscriptions aux périodes d'activités 2017-2018 :

- 1^{ère} période : du lundi 28 août à 8h00 au mardi 6 septembre 2017
- 2^{ème} période : du lundi 16 à 8h au vendredi 27 octobre 2017
- 3^{ème} période : du lundi 18 à 8h au vendredi 29 décembre 2017
- 4^{ème} période : du mardi 13 à 9h au vendredi 23 février 2018
- 5^{ème} période : du mardi 10 avril à 8h au vendredi 20 avril 2018

Les 5 périodes d'activités de l'année scolaire 2017-2018 :

- 1^{ère} période du lundi 11 septembre au vendredi 20 octobre 2017 (6 semaines)
- 2^{ème} période du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre 2017 (7 semaines)
- 3^{ème} période du lundi 8 janvier au vendredi 16 février 2018 (6 semaines)
- 4^{ème} période du lundi 5 mars au vendredi 13 avril 2018 (6 semaines)
- 5^{ème} période du lundi 30 avril au vendredi 15 juin 2018 (7 semaines)

Modalités de déroulement des activités périscolaires :

Le temps périscolaire maternel se déroule de 16h à 16h55. Les familles doivent fournir le goûter qui est pris entre 16h et 16h15 (**merci de ne pas donner de bonbons pour les maternelles**).

Le temps périscolaire élémentaire se déroule de 15h45 à 16h45.

- Pendant ces temps, les portails des écoles sont fermés à clé. Si un parent est en retard, il devra patienter jusqu'à 16h55 ou 16h45 pour récupérer son enfant.
- Les enfants s'inscrivent sur la période d'activités complète. Il n'est pas possible de changer d'activités en cours de période ni de se désinscrire. Si cette règle n'est pas respectée, l'enfant sera placé automatiquement en liste d'attente pour les prochaines périodes d'activités.

Les mercredis :

Un temps d'accueil ALP est organisé jusqu'à 12h30 au plus tard. L'inscription au repas du mercredi n'est possible que si l'enfant participe au temps ALSH de l'après-midi, après inscription au plus tard la veille.

Les activités périscolaires proposées :

Lors des activités périscolaires, des activités culturelles, sportives et éducatives seront proposées simultanément.